

VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Préambule

Depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires et financières dans les 2 mois précédant l'adoption de leur budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par ailleurs, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. C'est ainsi, que l'exécutif d'une collectivité territoriale doit présenter à son assemblée délibérante, à l'appui du débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Concourant au droit à l'information des membres de l'assemblée délibérante, mais aussi des habitants de la Commune de Charvieu-Chavagneux, ce débat permettra donc aux élus :

- De disposer des éléments d'information essentiels sur la situation budgétaire et financière de la commune ;
- De définir les priorités en matière de politiques publiques ;
- De procéder à des choix fondamentaux dans la manière de les financer en définissant notamment le niveau de mobilisation des recettes fiscales.

Comme toutes les collectivités territoriales, la Ville de Charvieu-Chavagneux a fait face, ces 6 dernières années, à une diminution drastique des dotations de l'Etat avec plus de 800 000 euros perdus chaque année.

Malgré ce contexte, le budget de la Commune de Charvieu-Chavagneux, **conservera une capacité d'autofinancement confortable du fait de l'absence d'emprunt**. Ce budget traduira, dans la continuité des années précédentes, la volonté de la Municipalité, de préserver l'avenir de la Ville de Charvieu-Chavagneux sur le plan financier en veillant à poursuivre et améliorer sa capacité d'investissement dans **l'intérêt et au service des Charvieulands**.

Ce n'est donc qu'au prix d'une **gestion attentive et rigoureuse** que des marges peuvent être conservées.

Les principales actions prévues en 2019

En 2019, conformément aux engagements de la Municipalité, il est proposé de mener en priorité les actions suivantes :

Une Ville au budget maîtrisé et sans dette au bénéfice de projets structurants

❖ LA FISCALITE :

- **Effets de la suppression de la taxe d'habitation** : à ce jour nous n'avons aucun élément
- **Baisse des dotations de l'Etat** : la Commune continue de subir la baisse des dotations de l'Etat. Pour rappel, cette baisse se situe à une perte de 800 000 € chaque année *a minima*.
- **Maintien des taux d'imposition** :

En 35 ans, nous avons baissé de :

- 12% le taux de la taxe d'habitation et pratiqué un abattement de 15% sur les bases d'imposition ; phénomènes conjugués – 27 %.
- 34 % le taux de la taxe foncière sur le bâti et non bâti.

Comme chaque année, le budget sera conçu en visant au **maintien des taux d'impôts locaux** et en poursuivant pour 2019 une maîtrise des dépenses.

❖ LES FINANCES :

- **Absence de dette** : il est important de rappeler que dans un contexte budgétaire morose (baisse des dotations de l'Etat, moins de leviers fiscaux, ...) **la Commune de Charvieu-Chavagneux conserve une dette égale à 0** et ceci grâce à une gestion attentive au quotidien (contrôle de gestion, recherches accrues de subventions, maîtrise des dépenses de fonctionnement). L'analyse financière du compte administratif 2018 révèle que pour les communes d'une même strate (10 000 habitants) **la moyenne nationale relative à l'encours de dette/population est de l'ordre de 829 €/habitant contre 0€/habitant pour la Commune de Charvieu-Chavagneux**. Selon cette moyenne, l'encours de dette pour une commune comme la nôtre serait de l'ordre de plus de 7,7 millions d'euros.
En 2019, la Commune continuera à investir dans de **grands projets structurants, sur ses fonds propres**, et n'aura donc pas recours à l'emprunt.
- **Une capacité d'autofinancement remarquable** : le contrôle de gestion rigoureux opéré par la Commune lui a permis de disposer d'une capacité d'autofinancement confortable.

La Commune de Charvieu-Chavagneux disposera encore en 2019 **d'une marge de manœuvre confortable** notamment en raison du fait qu'elle n'a pas à régler des annuités d'emprunt qui viendrait grever considérablement son budget (la Commune évite donc une annuité d'emprunt qui pourrait être de l'ordre de 700 000€/an). Cela signifie que si nous avions une telle dette, nous ne disposerions pas d'une telle marge de manœuvre.

Une Ville qui se modernise pour être plus harmonieuse et épanouie

❖ L'EDUCATION :

La Ville de Charvieu-Chavagneux c'est 8 écoles (1 groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire, 3 maternelles et 3 élémentaires) qui accueillent en 2018-2019 environ 1400 élèves. En 2019, la Ville mènera un travail d'organisation et de structuration de l'offre éducative.

- D'ores et déjà, depuis la rentrée de septembre 2018 la Ville **finance l'intervention d'un musicien intervenant dans les écoles (DUMISTE)**. En collaboration avec les équipes enseignantes, le musicien intervenant élabore des projets musicaux pédagogiques pour les classes.
- Ayant la **volonté de développer la culture artistique** des élèves de notre territoire mais également de développer les liens entre les écoles et les acteurs culturels, la Ville devra poursuivre cette action sur 2019.
- Les écoles de Charvieu-Chavagneux font l'objet de **travaux d'entretien constants**. En 2018, les travaux d'entretien (peinture, maintenance, menus travaux, ...) s'élèvent à **240 190, 20 €**. Ces travaux seront reconduits en 2019 afin de maintenir des locaux en bon état de fonctionnement.
- Courant 2019, outre cet entretien régulier, la Ville prévoit d'intervenir sur les locaux des **restaurants scolaires**. Un dispositif d'insonorisation sera prévu pour l'école Francis Jammes afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sur les temps de repas et de leur permettre ainsi de profiter d'un réel temps calme pendant la pause méridienne.



- Concernant les services, la Ville souhaite offrir un service de qualité aux parents des élèves fréquentant les écoles de Charvieu-Chavagneux. Aussi, dès le début du mois de juin, un **portail famille** permettra aux familles d'inscrire leurs enfants via internet à l'ensemble des services proposés par la Ville et le CCAS, à savoir : les restaurants scolaires, le transport, la garderie périscolaire, les activités du centre socio-culturel (danse, sports collectifs, cours de langues, ateliers créatifs, piscine....). Ce nouveau service de portail famille constitue une dépense d'environ 29 000 € TTC pour la Commune.
- Par ailleurs, les inscriptions auprès de l'ensemble de ces services seront facilitées avec la création d'un **guichet unique** au sein de la mairie. Ce guichet unique permettra de regrouper en un même lieu la gestion de tous les services et activités des domaines de l'éducation-enfance-jeunesse et loisirs (de l'inscription à la facturation) afin d'éviter les déplacements dans les différentes structures municipales et extra-municipales. Ce service qui gagnera en efficacité par le redéploiement des effectifs concentrés dans ce lieu dédié

constituera donc un gain de temps non négligeable pour les Charvieulands. Ce redéploiement des effectifs permettra également de prévoir une amplitude horaire plus large afin de répondre aux contraintes des familles. Le personnel sera notamment doté de smartphones et formé à leur utilisation afin d'effectuer les pointages des élèves aux différentes activités. Ce pointage numérique doit permettre à la collectivité de traiter plus efficacement les présences des enfants par la transmission instantanée des informations.

- **Les transports scolaires sont le moyen d'accès à l'éducation.** Malgré une hausse considérable des frais (carburants, fonctionnement, entretien, personnel,...) **et alors que certaines communes réclament une participation des familles** (de l'ordre de 23 €/mois/enfant pour certaines communes limitrophes), ce service qui représente un coût de **50 409,78 € par an** pour la collectivité **demeure entièrement gratuit** pour les enfants charvieulands. La Commune a fait le choix de ne demander **aucune participation financière aux familles** afin de préserver leur pouvoir d'achat.
 - Sur ce point également, la Commune **continuera de mettre gracieusement** et régulièrement à disposition son service de transport à destination des écoles dans le cadre de leur projets pédagogiques. Ce service permet ainsi aux écoliers de la Commune de se rendre dans divers lieux et **contribue à donner du sens aux apprentissages** en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel. A titre d'exemple, les enfants ont pu se rendre aux Grottes de la Balme, au parc de Miribel-Jonage aux marais de Tignieu-Jameyzieu, à la Maison du Patrimoine à Hières-sur-Amby, au Musée des Confluences, etc.
- En 2019, la Ville a augmenté sensiblement la participation qu'elle verse pour financer les **sorties des élèves en classe verte**. En effet, cette subvention s'élevait à un peu plus de 51 000 euros en 2018. Pour 2019, la Ville subventionnera ce séjour à hauteur de 74% soit 104 438,50 €, les séjours de 207 élèves de CM1/CM2 à Turennes, en Corrèze. Ces séjours se dérouleront du 20 mars au 10 avril 2019.
- Une étude sera lancée sur l'extension de l'amplitude horaire de fermeture des services de périscolaires. Conscients que les parents travaillant sur Lyon font face à d'importantes contraintes de circulation allongeant sensiblement leur temps de trajets, il conviendra de trouver un compromis entre le service apporté et l'équilibre du temps de l'enfant.
- Enfin, comme chaque année, la Commune continuera d'offrir à chaque élève de CM2 un dictionnaire.

❖ L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES LOISIRS :

La Commune de Charvieu-Chavagneux se préoccupe également de l'enfance, de la jeunesse et de l'offre de loisirs pour tous, en proposant notamment d'investir dans des équipements répondant à ce besoin.

- La Ville souhaite se doter **d'un nouvel équipement pour accueillir les activités sportives et culturelles** dispensées au Centre Socio Culturel Anna

Genin. Aujourd'hui, elle a l'opportunité de se porter acquéreur du bâtiment situé au 54 rue de la République à Charvieu-Chavagneux (ex-MJC). Cet équipement actuellement inoccupé et appartenant à la Communauté de Communes permettrait de moderniser l'espace nécessaire à l'exercice de ces activités et d'envisager l'ouverture d'activités supplémentaires. Le coût d'acquisition du bâtiment par la commune de Charvieu-Chavagneux est estimé à **1 068 428,30 €**.



○ *Bâtiment situé au 54 rue de la République (ex-MJC) actuellement inoccupé fera l'objet d'une acquisition par la Ville afin d'implanter les activités sportives de l'actuel Centre Socio Culturel Anna Genin. Cet espace devra faire l'objet d'aménagements extérieurs (accessibilité du cheminement piétons, extension du parking, travaux paysagers, démolition de la petite maison)*

- Par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, il est également mis à l'étude la **possibilité d'une ouverture des activités le samedi matin**, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux activités proposées.
- Dans le **domaine de la petite enfance**, il est également envisagé de faire **évoluer la structure Multi-Accueil**. Premièrement, une **nouvelle direction** sera mise en place afin d'impulser une nouvelle dynamique au sein de l'établissement. Afin de garantir le bien-être, la sécurité et le développement des plus jeunes, l'orientation affichée cette année sera de mettre en place un projet pédagogique axé sur la bienveillance et le développement et l'épanouissement du jeune enfant.
 - Deuxièmement, une étude sur une **amplitude horaire étendue** est en cours. En effet, il est envisagé de permettre d'étoffer cette offre de service afin de permettre de considérer la structure Multi-Accueil comme la possibilité d'une véritable garde d'enfants tout en respectant l'objectif de ne pas concurrencer et menacer les emplois des assistantes maternelles de la Commune.
 - Enfin, la Commune étudie aujourd'hui la possibilité, comme pour les activités du Centre Socio Culturel, de se doter **d'un équipement plus moderne**. Une étude de faisabilité sera donc menée sur 2019 afin de revoir le réaménagement de cet espace au sein d'un nouvel équipement.
- Un espace situé au sein du bâtiment de l'ex Segpa sera totalement repensé et réaménagé afin d'installer **une aire de jeux constituée de structures gonflables** (3 jeux gonflables, 4 piscines à ballons, 1 mur d'escalade, 1 jeu basketball et 1 jeu arcade). La Ville a acheté ces structures de jeux pour un montant de 22 440 € et souhaite les mettre à disposition des enfants qui seront inscrits au Centre de Loisirs. Cet espace de divertissement en intérieur sera ouvert au plus tôt avec pour objectif les vacances scolaires 2019 et ce toute l'année.

Une Ville engagée pour la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens

La Ville s'attachera à assurer la tranquillité et la sécurité des charviulands au travers des actions suivantes.

❖ LA TRANQUILLITE PUBLIQUE :

- Lancement d'une étude pour le déploiement du système de vidéo protection incluant une extension du dispositif actuel et la rénovation du parc existant.
- Renforcement de l'équipe de Police municipale avec le recrutement d'un 4^{ème} agent de police municipale.
- Renouvellement de la participation de la Commune au financement du poste de la coordinatrice de Gendarmerie.

❖ LA SECURITE PUBLIQUE :

- **Etablissements Recevant du Public (ERP)** : en juillet 2018, à l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale des Services, nous avons la menace de fermeture de 3 établissements (Centre Socio Culturel, Ecole Charles Perrault, Centre commercial). Les rapports du SDIS faisant état de nombreuses non-conformités en matière de sécurité nous avons dû agir à chaud et investir **35 097.73€** afin de remettre les choses en état pour la mise aux normes de nos établissements accueillant du public. Ainsi, les ERP appartenant à la Commune fonctionnent désormais tous sous avis favorable de la Commission de Sécurité. En 2019, la Commune poursuivra en ce sens afin de garantir aux usagers des conditions de sécurité optimales lorsqu'ils fréquentent nos établissements publics communaux.
- **Aménagements de sécurité :**
- Création de cheminements piétons : rue de la plaine, route de Vienne, cheminement du Piarday-Petit Prince au centre de Charvieu, cheminement du Pinéa au parking des chasseurs ;
- Intervention giratoire de la croix à Chavagneux ;
- Aménagement Route de la Léchère au niveau de la ferme Conesa ;
- Aménagement du virage Léchère/ rue de la République
- Fin de l'aménagement du giratoire RD 517/ rue de la République ;
- Fin de la construction du passage inférieur de la RD 517 ;
- Voie piétonne RD 517 – Léchère - Centre

Une Ville connectée qui communique avec ses habitants

En 2019, la Ville va profiter de la connexion à la fibre optique pour restructurer l'ensemble de ces outils de communication envers les Charviulands afin d'améliorer la relation avec ses usagers.

❖ QUALITE DES ACCUEILS/LIEN AVEC LES USAGERS :

- Afin d'améliorer l'accueil et la relation avec les usagers, la Ville développe, par ailleurs, des **outils d'e-administration**. Après la mise en place du **portail famille** pour le secteur de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des loisirs,

la Ville lancera courant dernier semestre 2019, un **ESPACE CITOYEN** via son site internet. Cet espace citoyen permettra de transmettre et recueillir des informations, prises de rendez-vous, ...

Par ailleurs, en 2019, le **site internet de la commune** fera l'objet d'une refonte complète afin de mettre à jour les informations à destination des usagers mais aussi d'ajouter des fonctionnalités. Le coût de ce projet sera de 14 500 euros TTC.

Dans le droit fil du développement de ces outils de communication envers les habitants, la Commune administrera une page Facebook afin de pouvoir informer de manière très réactive les habitants de Charvieu-Chavagneux (travaux en cours ou à venir, manifestations municipales, promotion de l'animation de la Ville, etc...)

Le service des finances a, dès 2018, mis en œuvre la dématérialisation de la facturation avec ses prestataires. Ainsi, les entreprises pourront déposer leurs factures par voie dématérialisée permettant un traitement plus rapide.

En 2019, le nouveau dispositif d'établissement et de gestion des listes électorales défini par l'Etat sera mis en œuvre.

- La Ville de Charvieu-Chavagneux élaborera une **Charte d'accueil des usagers**. Pour ce faire, les services étudieront les attentes des usagers ainsi que leurs réclamations afin de pouvoir leur garantir un accueil de qualité répondant parfaitement à leurs attentes. L'objectif de la Commune étant que les équipes soient à l'écoute des habitants pour continuer à progresser et afin de leur rendre compte régulièrement des améliorations que la Commune apporte à la qualité de ses accueils. Par ce référentiel, la Commune s'engagera sur un certain nombre de points, notamment :
 - Les usagers doivent voir leur accès aux services publics facilité ;
 - Les usagers doivent être accueillis de façon attentive et courtoise ;
 - Leurs demandes doivent faire l'objet de réponses claires et dans un délai raisonnable et annoncé ;
 - Leurs réclamations doivent être effectivement et systématiquement traitées ;
 - Enfin, les éventuelles propositions d'amélioration du fonctionnement du service présentées par les usagers doivent être dûment répertoriées ;
- Les espaces accueillant du public seront totalement repensés et permettront d'accueillir le public dans des conditions agréables.

Une Ville qui préserve et valorise son environnement économique

❖ Le soutien au commerce et le développement de l'attractivité commerciale

Dans le cadre de sa politique de développement de commerces de proximité, la Commune s'était attachée à maintenir de l'activité rue des Allobroges en soutenant notamment le projet d'installation d'une maison médicale en 2016 à proximité du centre commercial « Contact Market ».

Ce projet soutenu par la municipalité à hauteur de 500 000 € donne aujourd'hui entière satisfaction et confirme l'utilité de cette offre de services puisque la maison médicale fonctionne aujourd'hui avec 4 médecins généralistes et 1 ophtalmologue, consultés par des

habitants de la commune mais aussi des communes extérieures alors que la plupart des communes souffrent et subissent aujourd'hui du phénomène de désertification médicale. De surcroît, la fréquentation de la maison médicale permet notamment de « capter du flux » et de poursuivre le développement des activités commerciales sur ce secteur.

Or, le groupe Carrefour a mené une politique nationale ayant pour effet de supprimer les commerces de proximité. Ceci a induit notamment, la fermeture du centre commercial « Contact Market » avant l'été 2018.

- Afin de maintenir une offre de commerce à destination des Charvieulands, la Commune, propriétaire des locaux, a relancé cette activité et a **trouvé un repreneur pour l'exploitation du centre commercial**. Afin d'éviter une nouvelle fermeture d'établissement, la Municipalité a soutenu ce projet, comme elle l'a fait par ailleurs avec le projet de la maison médicale.

Aussi, début 2019 pour redynamiser cette activité, la Commune a apporté **son soutien financier pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre commercial** pour favoriser l'implantation d'activités accessoires afin de « capter » une nouvelle clientèle et l'inciter à fréquenter le centre commercial.

En mars 2019, **le centre commercial « Coccinelle »** rénové et modernisé a donc ouvert ses portes.



Réouverture du centre commercial Coccinelle

Travaux d'aménagements des locaux financés par la Commune à hauteur de 30 000 € permettent de proposer de nouveaux services. Ces services sont assurés par le locataire : laverie automatique, photomaton, copieurs, snacking, dans un environnement rénové et accueillant



- Dans le droit fil de cette politique d'attractivité commerciale, la Municipalité souhaite également relancer une activité de fourniture de carburants en prescrivant des travaux pour la **réimplantation d'une station de carburants**. En effet, à ce jour, Il n'existe pas de possibilités d'approvisionnement sur notre commune et la circulation, toujours croissante au centre de l'agglomération, rend très difficile sa traversée. En conséquence, la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de remise en route d'une station de carburants pour un montant estimé à 130 000 € HT comprenant la mise aux normes de deux cuves de 15m³ et d'une cuve de 25m³ existantes et la création d'une nouvelle cuve de

60 000 litres, ensemble nécessaire à l'approvisionnement en différents carburants. La station comprendra l'installation de 4 pompes automatiques offrant 4 possibilités d'approvisionnement simultanées, ainsi qu'une liaison entre la station et le centre commercial afin d'offrir la possibilité de régler son carburant en payant en espèces via un système de « flashcode ».

Le marché a été attribué à la société Tockheim pour un montant de **215 000 euros HT**.



Station de carburants actuelle



Projet de réhabilitation de la station

- Par ailleurs, sur le terrain situé à l'angle de la rue des Provinces et de la rue des Allobroges, acquis par la Commune en 1989 dans le cadre de sa politique foncière, la Commune souhaite développer une activité commerciale supplémentaire en permettant **l'implantation d'une station de lavage** comportant 2 pistes de lavage haute pression, 3 aspirateurs, un appareil de gonflage et un portique de lavage avec des rouleaux. Le montant total de ce projet s'élèverait à **320 000 euros HT** et viendrait parfaire la cohérence de développement commercial sur ce secteur.
- **Parking Filipelli** : au regard de l'accroissement de l'activité économique sur ce secteur et en prévision d'une hausse de fréquentation il est apparu important d'augmenter la capacité de stationnement des véhicules. Dès lors, la Commune a réalisé un parking de 33 places pour un coût de 153 983,03 € TTC.

Travaux du parking Filipelli :

Coût de la démolition : 10 963,20 € TTC

Coût de la réalisation du parking : 143 019,83 € TTC



- **Reprise du centre esthétique** : la Commune a facilité l'installation d'un nouveau centre esthétique sur la commune en mettant à bail un local communal. Aujourd'hui l'institut « Charvieu Beauté » est installé 102 avenue du collège et constitue le 5^{ème} institut de beauté des propriétaires qui disposent de 4 autres centres esthétiques sur Lyon.

Une Ville qui apporte son soutien actif aux associations et à l'animation

La collectivité poursuivra son maintien à l'animation de la ville et à la pratique sportive et accentuera son soutien aux associations de son territoire. En effet, les associations constituent un tissu social riche et dynamique. Elles sont très régulièrement présentes sur les manifestations municipales, soit en tant que bénévoles soit en tant que participantes.

❖ LA VIE ASSOCIATIVE :

- **Maintien des subventions attribuées aux associations** : dans un contexte de baisse des ressources de l'Etat, la Ville fait le choix de maintenir à l'identique son niveau de participation aux associations (augmenté du taux d'inflation soit 1,7%).
- **Poursuite des partenariats avec les clubs sportifs** : comme en 2018, la Ville continuera de soutenir la pratique sportive par la conclusion de conventions de moyens et d'objectifs avec le CCIC (Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme) et le FCCC (Football Club de Charvieu-Chavagneux).
- Par ailleurs, Charvieu-Chavagneux poursuivra l'accompagnement des associations dans la réalisation et la conception de projets. Ainsi, le matériel et les locaux resteront gracieusement à leur disposition.
- **Mise à l'honneur des bénévoles** : la Commune de Charvieu-Chavagneux souhaite remercier et mettre à l'honneur, lors d'un temps fort, les bénévoles associatifs de la Commune. Il pourrait être organisé une soirée ayant pour ambition de promouvoir les actions portées par les associations de la commune.

❖ LES ANIMATIONS PORTEES PAR LA MUNICIPALITE :

La Commune est très attachée à l'animation de son territoire. Elle organise et porte de nombreuses manifestations : salon de la BD, Bal de la municipalité et de la Saint-Sylvestre, fête de la Saint Boyon, Journée Foot, Fête de la musique, 13 et 14 juillet, Forum des associations, loto du Téléthon, Marché de Noël...

Il convient de pérenniser ces efforts d'animation de la cité.

❖ LES EQUIPEMENTS :

- **Réfection des courts de tennis** : la Commune lancera une consultation afin de réhabiliter entièrement deux courts de tennis extérieurs en résines, impasse des Tisserands. Pour cela des subventions sont escomptées (Région Auvergne Rhône Alpes : env. 17 000 € ; Ligue de Tennis : env. 17 000€ ; Département de l'Isère : env. 17 000 €). La Commune prévoyant un investissement d'environ 35 000 euros en autofinancement.
- **Engagement d'une réflexion et d'une consultation pour la création d'un gymnase au Piarday-Petit Prince** : alors que la Ville est déjà bien équipée avec deux gymnases (Mimoun et Douillet), il serait souhaitable de doter le secteur du Piarday d'un nouvel équipement. Pour apporter un service aux habitants de ce secteur notamment pour accueillir les élèves des écoles Francis

Jammes et Jean de la Fontaine, la polyvalence des locaux pourrait permettre d'accueillir également différentes manifestations ; la population sera consultée à ce sujet.

- **Salles Festives** : la Commune dispose de 2 salles festives, « Nole » et « Nauheim », rénovées il y a 3 ans et de respectivement 80 et 120 places qu'elle met à disposition des habitants de la commune étendue à la communauté de communes sous certaines conditions. Ces salles sont très utilisées et donnent entière satisfaction puisqu'elles sont équipées de réfrigérateurs, plaques chauffantes, régie thermie, machine à glaçons et lave-vaisselle.
- **Complexe sportif** : Charvieu-Chavagneux dispose d'un terrain d'honneur, de 2 terrains synthétiques, de tribunes et de vestiaires, qui contribuent à enrichir un club fort de plus de 450 adhérents.

Pour une ville plus dynamique et accessible

Au regard de la création de nouveaux secteurs résidentiels, la Ville de Charvieu-Chavagneux va poursuivre la connexion de ces différents secteurs au centre-ville par la création de divers cheminements à l'instar de la réalisation du passage souterrain sous la RD 517, gage de sécurité pour tous. Les travaux qui ont démarré en décembre 2018 seront finalisés en 2019.

❖ LE DEVELOPPEMENT URBAIN :

- Sur 2019, la Ville reprendra la **révision de son Plan Local d'Urbanisme** afin de tenir compte des évolutions démographiques, des réalités locales et donner les grandes orientations en matière d'aménagement pour les années à venir.
- En matière de travaux, la Commune continuera d'investir afin de favoriser le développement urbain et définira un programme de travaux :
 - Création d'un parking au centre (ancienne propriété du Docteur Filippelli) ;
 - Aménagements de sécurité et découpage de 3 lots de l'ancienne propriété Conesa après démolition ;
 - Extension du cimetière de Charvieu ;
 - Ovalisation du giratoire de la croix ;
 - Reprises et réfections des voiries : chemin des coutuses, chemin de Saint-Ours, avenue du collège, etc.... ;
 - Aménagement décoratif des ronds-points ;
 - Création de cheminements piétons : rue de la plaine, route de Vienne, cheminement du Piarday-Petit Prince au centre de Charvieu, cheminement Pinéa au parking des chasseurs ;
 - Réhabilitation du Centre Socio Culturel : rénovation des locaux et redéfinition des espaces ;
 - Reconstruction du bâtiment de l'école DESNOS ;
 - Projet d'aménagement d'une tour panoramique à Chavagneux.

❖ ACCESSIBILITE :

La mise en accessibilité des bâtiments publics et espaces publics : déploiement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) : l'accessibilité sera traitée simultanément avec les travaux programmés (écoles, bâtiments culturels et sportifs, et espaces publics).

En 2019 sont notamment prévus les travaux suivants pour une enveloppe de 150 000 €

- Mise en accessibilité du Centre Socio Culturel : création de WC PMR, ...
- Travaux de mise en accessibilité des écoles
- Menus travaux de mise en accessibilité des salles festives
- Prise en compte des handicaps dans les opérations d'aménagement et de construction de nouveaux équipements

Pour une ville sociale et solidaire

La ville de Charvieu-Chavagneux verse chaque année une **subvention de fonctionnement** au CCAS afin de soutenir les différentes actions en direction des personnes âgées et des populations fragiles. En 2019, le montant de la subvention accordé **sera maintenu à plus de 1,3M€**. Diverses actions sont portées tout au long de l'année pour accompagner et impliquer nos aînés (repas des séniors, colis de Noël, ...) et soutenir les personnes fragilisées (aide sociale, insertion et hébergement).

- La Commune, par l'intermédiaire de la subvention de fonctionnement versée au CCAS continuera **de soutenir le Club de la Retraite active dans ses activités** (subventions, mise à disposition de locaux, portage de repas). Le Club propose des temps et un lieu de rencontre et favorise le lien social avec les personnes âgées. Ainsi, chaque mardi et jeudi, il propose aux aînés de la commune de se retrouver au centre socio culturel Anna GENIN pour déjeuner mais aussi pour réaliser des activités ludiques (activités artisanales, vannerie, etc...). Pour les personnes rencontrant quelques difficultés pour se déplacer, la Commune finance un **service de transport** qui est mis à leur disposition **gratuitement** matin et soir.
- Toujours dans un esprit de favoriser le bien-être de ses aînés, la Commune engagera en 2019 **un plan canicule**. Ce dispositif permettra aux personnes les plus fragiles de surmonter les épisodes de chaleurs intenses tels que nous avons pu le connaître en 2018. En période critique, les services municipaux seront en capacité d'activer un plan canicule qui consistera à prendre en charge cette population fragile et **s'assurer quotidiennement de l'état de santé** et d'hydratation suffisante des personnes qui le souhaiteront. Il sera également **mis à disposition un local communal climatisé** dans lequel nos aînés pourront se rafraîchir, s'hydrater et disposer d'activités ludiques.
- L'actuel EHPAD, anciennement MAPAD, situé 2 rue des Platanes et créé en 1995 aura 24 ans. La commune loue par bail emphytéotique ce terrain à l'OPAC du Rhône, désigné comme Maître d'Ouvrage. La Mutualité Française Isère assure la gestion de l'établissement (établissement privé à but non lucratif) de 73 places (69 places en hébergement permanent et 4 places en hébergement temporaire). Rappelons que la qualité d'accueil de notre EHPAD nous plaçait 1^{er} *ex quo* sur la Région Rhône Alpes. Aujourd'hui, cet établissement doit faire face à la contrainte de modernisation sur le site actuel. La Mutualité Française de l'Isère propose à la Commune de Charvieu-Chavagneux de se porter

acquéreur en échange de la mise à disposition d'un terrain au parc Bernascon afin de réaliser la construction d'un établissement neuf permettant d'augmenter la capacité d'accueil avec 11 lits supplémentaires et l'ouverture d'un accueil de jour, aujourd'hui inexistant sur le secteur (seule la commune de Villette d'Anthon dispose d'un tel dispositif).

Lors de nombreux échanges entre Monsieur le Maire et les services de l'Etat, ces derniers sont disposés à voir la Commune disposer acheter ces biens à la condition de leur affectation au service public pendant une durée de 10 ans.

Les objectifs de la Commune pourraient être partagés avec ceux de la Communauté de Communes qui a besoin de locaux.

En conséquence, la Commune facilitera l'implantation sur son territoire - qui révèle un réel besoin en la matière - d'un nouvel EHPAD, avec une capacité sensiblement augmentée et proposant de nouveaux services (installation de nouvelles technologies (détecteurs de chutes, etc...), accueil de jour, ...) au sein d'un endroit particulièrement agréable et boisé.

Par suite la Commune et la Communauté de Communes reprendront et rénoveront ces locaux d'une surface importante à destination de leurs services. Dès lors, la Commune engagera une réflexion en 2019 sur la destination qui pourrait être donnée à ces locaux (Multi-Accueil, Centre de loisirs, Ecole de Musique, Médiathèque, etc ...).



*L'acquisition de ce tènement serait de **1,9 million d'euros**. Durant le temps des travaux de construction du nouvel EHPAD (environ 3 ans), les acquéreurs pourraient percevoir un loyer de 250 000 euros/an. Cette acquisition se ferait sur les fonds propres de la Commune et de la Communauté de Communes a priori **sans emprunt**.*

Une ville qui s'engage face aux enjeux environnementaux :

Charvieu-Chavagneux souhaite agir à l'échelle de son territoire pour répondre aux enjeux du développement durable tout en œuvrant à l'épanouissement de tous les habitants en assurant un cadre de vie agréable et protecteur.

❖ Dans le secteur de l'alimentation :

- Dans le cadre du lancement de son prochain marché public en 2019, la Commune souhaite privilégier l'approvisionnement de son service de restauration en **circuit court**. Ainsi, les repas des enfants, comme des seniors proposeraient des aliments issus de l'agriculture bio ou dite raisonnée et ce, afin de manger mieux mais aussi de respecter l'environnement !

- La Commune confectionne 76 700 repas par an mais fait également appel à un prestataire extérieur. Tous les commensaux s'accordent pour noter la qualité des repas produits par notre équipe de cuisine.
 - L'administration municipale engagera une réflexion sur la réduction des plastiques avec pour objectif d'ici 2025 de mettre fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective.
- ❖ **Dans le secteur de l'éclairage public** : afin de préserver ses ressources en énergie, la Commune prévoit, sur 3 ans, le remplacement des éclairages publics en LED représentant une consommation d'énergie diminuée de 50%. Prévision budgétaire : 300 000 euros/an financés sur notre capacité directe après étude de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Une Ville attentive à son rayonnement culturel

- ❖ **Bibliothèque** : comme évoqué dans le texte, la Commune étudiera la faisabilité de réaménager, au sein des bâtiments actuels de l'EHPAD l'Arche, une bibliothèque municipale afin de la moderniser et de profiter de la mise aux normes accessibilité de ce bâtiment. L'objectif attendu est de permettre aux Charvieulands de fréquenter une bibliothèque plus fonctionnelle qui réponde aux règles de base d'un espace de culture moderne intégrée dans son environnement urbain : la lisibilité, la convivialité, la compacité et l'éclairage naturel. Dès l'acquisition du ténement, la Ville, conjointement avec la Communauté de Communes, pourront lancer les études et concours concernant ce projet.
- ❖ **Ecole de musique** : une réflexion sera engagée pour redynamiser l'école de musique.
- ❖ **Jumelage** : notre commune est jumelée depuis 1978 à la ville de Nauheim en Allemagne, proche de Francfort, et depuis 1987 à la ville de Nole en Italie, proche de Turin ; enfin récemment à Etchmiadzine en Arménie (depuis 2015). Les jumelages avec ces 3 villes permettent à nos habitants de faire des échanges réguliers. En 2019, les représentants de la commune se rendront à Nauheim pour célébrer les 40 ans de ce jumelage.
- ❖ **Expositions** : chaque année la commune organise des expositions pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Ces expositions sont ouvertes à tous les enfants scolarisés de la commune et de la communauté de communes.

L'Association des Anciens Combattants les accueillent et les guident tout au long de la visite afin de leur inculquer le devoir de mémoire.

A l'occasion de l'exposition « radiofil expo », l'association « Les Radiofilistes » reçoit également les scolaires et replonge notre commune à l'origine de son passé industriel où Alexandre Grammont, grâce à la technicité acquise dans le travail des métaux, fit émerger le 1^{er} tube électronique appelé lampe TM (Transmissions Militaires) dès 1916. C'était il y a 1 siècle, les balbutiements du début de la radio, de l'électronique, qui ont débouché sur l'informatique et les nouvelles technologies.

Participation des élèves aux commémorations : depuis de nombreuses années les enfants scolarisés dans la commune participent, en présence de leurs professeurs, aux commémorations. Cette tradition, mise en place avec l'aide de l'ancien Maire Félix COTTIN et de Monsieur le Maire Gérard DEZEMPTÉ, est un moyen pour que nos

